Droit

et

Dignité

Pour

Tous

- **VOIX DES SANS VOIX**

***Mouvement Martin Luther KING***

**CIVISME –NON VIOLENCE –PAIX**

**DIALOGUE –LEADERSHIP –DIGNITE HUMAINE.**

***Récépissé N° 0968/MATD-DAPOC-DOCA du 20/09/06***

**Lomé le 15 juillet 2013**

**APPEL A UNE MANIFESTATION PACIFIQUE DES VICTIMES D’INJUSTICE DEVANT LE NOUVEAU PALAIS DE LA PRESIDENCE LE 23 JUILLET 2013 A 8H 30**

Le Mouvement Martin Luther KING –la Voix des Sans Voix Après avoir tenté vainement à plusieurs reprises auprès du Chef de l’Etat à travers des correspondances lui faisant part de l’état de gravité des formes d’inégalités et d’injustice auxquelles des milliers de nos compatriotes sont confrontées , le Mouvement Martin Luther KING –la Voix des Sans Voix, de concert avec le Collectif des Victimes d’Injustice ( CVI) ,décide de faire entendre la Voix des Sans Voix ,des opprimés  ,des marginalisés et des victimes d’impunité .

Car il n’est de secret pour personne que le Togo est l’un des pays où les droits des citoyens sont constamment violés et cela au grand dam des victimes.

Il s’agit par exemple des 161 licenciés de l’ex OPAT , la collectivité HLOMADI de Baguida ( victime de l’usurpation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale) , la succession ETOCOTRAN , la collectivité ADELA expropriée de Massohoin ( Nouvelle Présidence ), les licenciés de SPRINGFIELD ,les licenciés de l’IFG ( actuel SNPT) ,les peuples victimes de l’exploitation des industries extractives dans les Zones minières de VO ,YOTO ,ZIO ,BASSAR et autres ; les cotonculteurs ( producteurs du coton) ; les victimes d’accident de travail à WACEM ; les travailleurs dans les sociétés de la Zone Franche ( victimes de l’esclavage moderne) ; les expropriés de NANGBETO ; les populations de Momé –Hagou dans la préfecture de VO ; les fonctionnaires Togolais ; les familles des personnes détenues dans l’affaire des incendies , les familles d’Aselm et de Douti , les familles de YAKANOU Etienne ,les familles de l’affaire Kpatchagate ; les familles des victimes d’assassinat politique notamment les morts de 2005

Le Mouvement Martin Luther KING –la Voix des Sans Voix considère que le Président est le Magistrat Suprême en fonction de sa prestation du serment devant la Cour Constitutionnelle selon l’article 64 de la Constitution «  …. De ne nous laisser guider que par l’intérêt général et le respect des droits de la personne humaine ,de consacrer toutes nos forces à la promotion du développement du bien commun ,de la paix et de l’unité nationale ,de préserver l’intégrité du territoire national et de nous conduire en tout ,**en fidèle et loyal serviteur du peuple** …. »

Par cette manifestation du 23 Juillet devant le Palais de la Présidence, le Mouvement Martin Luther KING –la Voix des Sans Voix entend rappeler au Chef de l’Etat ses prérogatives constitutionnelles envers le peuple et lui demander que justice soit faite aux victimes d’injustice.

Par cette manifestation, le Mouvement Martin Luther KING –la Voix des Sans Voix demande :

1. Que la justice soit désormais rendue sur le territoire de la République au nom du peuple Togolais et non au nom d’une tierce personne ni à la tête du justiciable.
2. Que le pouvoir judiciaire soit effectivement indépendant de tout autre pouvoir.
3. Que les juges et les magistrats ne soient plus soumis dans l’exercice de leurs fonctions qu’à l’autorité de la loi et non à la volonté d’une autorité politique.
4. Que le pouvoir judiciaire soit réellement garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens.
5. Que la lumière soit faite sur les morts tragiques de ATSUTSE KOKOUVI AGBOBLI, de Gaston VIDADA, de Etienne YAKANOU et les assassinats de Aselm et de Douti afin que les auteurs et leurs commanditaires soient traduits devant les tribunaux et punis conformément aux lois en vigueur.
6. Qu’il soit mis fin à l’impunité et aux violations flagrantes et permanentes des droits humains
7. Que la souveraineté du peuple soit respectée
8. Que la livraison des 25 000 tonnes d’engrais pour la campagne 2012-2013 soit effective pour les producteurs du coton.
9. Que les droits des 161 licenciés du défunt OPAT (dont 35 décès) soient soldés
10. Que la propriété foncière de la collectivité HLOMADI de Baguida usurpée par la CNSS lui soit restituée.
11. Que les droits des héritiers d’ETOCOTRANS confisqués par l’indien LALL VARINDANI leur soient restitués

**DROIT ET DIGNITE POUR TOUS, LE CREDO DE LA VOIX SANS VOIX**

**Le Président,**

**Pasteur EDOH K. KOMI**